

## La Pastorale des Personnes Handicapées

La Pastorale des Personnes Handicapées est neuve dans son organisation actuelle même si une longue histoire la précède. Ce service a pris le relais du SCEJI (Service Catholique pour l'Enfance et la Jeunesse Inadaptée), instance nationale dans la suite du SCEI (Secrétariat Catholique de l'Enfance Inadaptée) créé en 1959 et dirigé par le Père Henri Buissonnier à l'origine également de la création par le centre national de l'enseignement religieux de la PCS (Pédagogie Catéchétique Spécialisée).

Le SCEJI, association 1901 depuis 1965, s'est dissous en 2007 pour permettre la création de la PPH, 3ème branche de la Pastorale de la santé, elle-même au sein du service Famille et Société. Là où il y avait une « association de fidèles », plus ou moins active, plus ou moins présente, selon l'engagement voire l'existence de membres adhérents, l'attention aux personnes en situation de handicap est maintenant portée par la pastorale diocésaine. Là où quelques laïcs accompagnaient quelques groupes dans les institutions ou dans les paroisses, une personne est maintenant envoyée en mission pour porter attention aux réalités touchant le handicap, sur l'ensemble du diocèse. Là où le partage se faisait traditionnellement entre la PCS, chargée des enfants et des jeunes et le SCEJI accompagnant plutôt les groupes d'adultes, là où l'on animait des groupes locaux, parfois sans trop de liens avec la paroisse ou l'église diocésaine, il s'agit maintenant d'être l'oreille de l'évêque pour écouter les évolutions, les dynamismes à l'œuvre et les attentes des chrétiens vivant avec un handicap.

Ce changement de cap n'a que 10 ans.

En prenant l'appellation Pastorale des **Personnes Handicapées**, ce service prend en compte le handicap tel que la loi du 11 février 2005 le définit : moteur, sensoriel, physique, psychique, intellectuel, polyhandicap ou trouble de santé invalidante.

\* En étant **Pastorale**, ce service se trouve directement associé à la charge pastorale de l'évêque, sous la responsabilité du DDPS (délégué diocésain de la Pastorale Santé).

\* En étant une branche de la **Pastorale de la Santé**, la Pastorale des Personnes Handicapées en accueille les fondamentaux et s'inscrit dans la dynamique des Assises de 2008 : elle a pour mission première d'être à l'**écoute** de ce que vivent les personnes confrontées à la réalité du handicap, de leurs familles, des professionnels et membres d'associations qui les accompagnent. Elle est envoyée auprès d'eux pour un chemin de **compagnonnage** et de **partenariat**. Présence discrète, parfois silencieuse, cheminement au pas à pas, attention à la vie spirituelle enfouie en chacun, dans sa quête de sens, de gratuité et de relation, sont premier par rapport aux propositions religieuses stricto sensu.

Elle travaille en **concertation** avec les mouvements et services d'Église concernés et veille à engager **dialogue et collaboration** avec les institutions de la société civile.

La Pastorale des Personnes Handicapées est **attentive aux évolutions des lois françaises et aux orientations sociétales**. Elle propose des formations, des temps de rencontres et de réflexion pour concourir à ce que chacun trouve sa place et contribue à la vie de la société et de l'Église. Elle veille tout particulièrement à s'ajuster à la dynamique d'**INCLUSION** à l'œuvre depuis une dizaine d'années et à y **sensibiliser** l'Église entière.

En s'inscrivant dans la mouvance de Diaconia, elle donne à la pastorale de passer du « faire pour » au « faire avec » et désormais au « **ETRE AVEC** ».

La rencontre de Lourdes 2016 « Avec un handicap, passionnément Vivants ! » en est l'évènement fondateur (cf. document épiscopat n°3-2017 et le dépliant qui l'accompagne)